

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° 2019-08 du 1^{er} août 2019 portant nomination de pharmacien adjoint à l'Établissement français du sang

NOR : SSAK1930484S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-1-1, L. 5124-9-1, R. 5124-28-1 et R. 5124-38;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Lucie CLEMENT est désignée en qualité de pharmacien adjoint de l'établissement français du sang Bourgogne-Franche-Comté site de Besançon à compter du 1^{er} août 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et sera notifiée au directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 1^{er} août 2019.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS